

Direction des travaux publics,  
des transports et de l'énergie  
du canton de Berne  
Office juridique  
Reiterstrasse 11  
3011 BERNE

*info.ra@bve.be.ch*

La Neuveville, le 25 avril 2013

**Loi sur les marchés publics (LCMP) : modification – Avis du Conseil du Jura bernois**

Madame la Conseillère d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 24 avril 2013, le projet de modification légale cité en titre. Le CJB est favorable à la proposition du Conseil-exécutif pour des raisons d'équité. En effet, il est actuellement illogique que, en raison de seuils inférieurs pour les appels d'offres publics, le canton de Berne ouvre à la concurrence intercantonale certaines attributions de marchés que les autres cantons ne sont pas tenus de soumettre publiquement.

Le CJB relève que le canton de Berne serait bien inspiré de procéder à des simplifications dans d'autres secteurs que le génie civil. Dans le domaine de la prévention et de l'aide sociale par exemple, les entreprises doivent répondre tous les 4 ans à des soumissions publiques pour continuer de faire leur travail, ce qui occasionne une grande insécurité pour le personnel et un gaspillage important de ressources, alors que souvent, dans le Jura bernois, elles sont les seules à pouvoir répondre aux exigences.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

**Conseil du Jura bernois**

Le président :

Le secrétaire général :

Jean-Pierre AELLEN

Fabian GREUB